

Annexes :

1) L'action climatique : une obligation inscrite dans la loi, qui fixe des objectifs ambitieux.

. Le contexte législatif positionne des obligations qui nous engagent dans la transition bas-carbone :

- . en réalisant tous les 3 ans le bilan des émissions de GES complété d'un plan de transition qui planifie les actions de réduction des émissions directes et indirectes de GES liées aux activités de la collectivité. Cette planification écologique met en route un fonctionnement vertueux qui associe sur un cycle court le bilan GES et la planification adossée à une revue ainsi qu'une adaptation du plan si nécessaire, à l'aune de l'expérience acquise, des résultats obtenus.

- . en mettant en œuvre une rénovation thermique de nos bâtiments pour réduire notre consommation d'énergie finale conformément à l'objectif global de -40% en 2030, en adoptant ainsi une stratégie de rénovation pour nos bâtiments les plus consommateurs (dispositif éco-énergie tertiaire applicable aux bâtiments de plus 1 000 m²)

- . en concevant des projets de bâtiments à contenu carbone limité en application de la réglementation environnementale 2020 (exemple des bâtiments de bureaux 980 kgCO₂e/m²en 2023),

- . en décarbonant nos déplacements professionnels :

- . en achetant au moins 30% de véhicules à faible émission lors de nos opérations annuelles de renouvellement,

- . en équipant nos parcs de stationnement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, à raison d'une au-delà de 10 places dans les bâtiments neufs ou faisant l'objet d'une rénovation importante, et une pour 20 dans les bâtiments existants à partir du 1/01/2025,

- . en adoptant une politique de commande publique bas-carbone qui respecte les critères officiels de l'économie circulaire qui fixent par famille de produits des objectifs quantitatifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées,

- . en mettant en place l'environnement adapté pour que les repas servis en restauration collective dans nos collèges publics comptent au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, ainsi qu'un repas végétarien par semaine.

. La stratégie nationale décline le scénario de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 (SNBC2) qui vise l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et ce que notre territoire est capable d'absorber via ses écosystèmes gérés. Cela correspond à diviser les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six par rapport à 1990 en 2050.

. Enfin, le Sradet breton approuvé par l'Assemblée départementale en novembre 2020, est, avec son scénario transition Facteur 4, compatible avec cette trajectoire à horizon 2030.

Ainsi notre collectivité doit-elle prendre en compte ce cadre législatif, et définir et ajuster dans la durée ses propres objectifs de transition énergétique.

2) Un scénario bas carbone

Un département bas-carbone en 2028

Voirie

Construire mieux et moins

La fin de la construction du réseau des 2x2 voies et le moratoire sur les projets de contournements routiers, initié en 2021 permettent en 2028 de diminuer drastiquement les émissions du poste 'Voirie', première source d'émissions dans le bilan de 2021. Les investissements routiers en faveur des projets cyclables ont un impact carbone maîtrisé et accompagnent le développement de la pratique du vélo de tous les Breïtilliens.

Une **comptabilité carbone pluriannuelle** est en place pour connaître l'impact des opérations de construction routière. En particulier, le chargé de mission Infrastructure et environnement appuie les équipes dans l'analyse des variantes environnementales et tient un tableau de bord carbone précis.

Être à la pointe en matière d'entretien des routes Pour les opérations d'entretien des routes :

- la **part des agrégats** recyclés est passée à **plus de 25%**.
- la **part des enrobés tièdes** (basse température) est passée à plus de 70%
- De nouveaux marchés facilitent le recours aux **matériaux à émission**

Déplacements

Déplacements domicile-travail

Le plan de mobilité est le plan qui organise la transition vers une mobilité plus durable. Le Forfait Mobilités Durables est attractif et permet un report vers des modalités de déplacements bas carbone qui se développent chez les agents.

Le télétravail se pérennise pour les services dont l'activité le permet.

Un Equivalent Temps Plein (ETP) est chargé de l'animation du plan de mobilité.

Déplacements professionnels

Le nombre de véhicules électriques a été multiplié par deux entre 2022 et 2028 tout en réduisant la consommation totale de carburants fossiles pour les véhicules thermiques. Une optimisation de l'usage de la flotte a été réalisée – une forte culture du covoiturage a notamment été développée. La télématique embarquée à bord de tout la flotte départementale permet un suivi fin des émissions afin d'ajuster les leviers d'actions de réductions.

Le développement de l'utilisation de la voiture électrique dans le cadre des déplacements professionnels et domicile-travail est possible grâce à un maillage global de tout le territoire en **bornes de recharge**. Le Département a pris part à ce déploiement en installant une trentaine d'installations de recharge de véhicules électriques (IRVE) sur les parkings de ses bâtiments.

Alimentation

Dans les collèges

La **convention** avec les collèges intègre désormais des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre liées à la restauration collective.

De plus en plus de protéines végétales sont proposées dans les cantines. Des séances de sensibilisation et d'animation à l'alimentation raisonnée et végétarienne sont réalisées plusieurs fois dans l'année à destination des collégiens mais aussi des professionnels de cuisine depuis 2023.

Grâce à l'acquisition d'un logiciel de gestion des stocks alimentaires et permettant aux chefs cuisiniers de composer les menus, il est plus facile de **disposer de données**. Les émissions de GES issus de ce poste sont donc beaucoup mieux connues.

Enfin, plusieurs collèges atteignent l'objectif ambitieux de 100% de bio, local et fait maison dans les cantines.

Le **Restaurant Inter administratif** du Département a également augmenté le nombre de menus végétariens, et la part du local et de saison est en augmentation constante.

2

Un département bas-carbone en 2028

Patrimoine bâti

Depuis son introduction à l'hiver 2022, le **plan de sobriété** est reconduit chaque année lors de la période de chauffe en hiver ce qui permet de réduire la facture énergétique du Département et réduire les émissions de GES associées. Objectif atteint : -10% de consommations de combustibles sur la période de chauffe.

Une part importante des gains liés à la sobriété est atteinte grâce à des **formations régulières** des agents de terrain en charge de la **maintenance des sites**.

La sensibilisation des usagers, notamment dans les collèges a été amplifiée. Les collégiens breïtilliens deviennent des ambassadeurs des économies d'énergies.

Les **6 grosses rénovations énergétiques** initiées en 2023-2024 ont été livrées et permettent une réduction des consommations d'énergie de l'ordre de 40% sur ces sites.

Le **zéro fioul** est quasiment atteint avec seulement 2 à 3 établissements encore équipés d'une chaudière fioul.

La collectivité s'approvisionne en électricité verte (100%) et a développé plusieurs installations de production d'énergie renouvelable (PV sur toiture et parkings, chaleur renouvelable).

Pilotage et animation de la transition carbone

Un **réseau de référents** « carbone » existe depuis fin 2023. Chaque référent est formé à la comptabilité carbone et un cercle plus restreint de ce groupe est également formé à la sensibilisation énergie-climat-environnement des agents. S'ils ne participent pas directement au calcul des bilans et à la comptabilité carbone du département, ils sont un relai important dans la collecte et le traitement des données. Ce rôle a permis de massifier l'engagement des équipes techniques ainsi que de devenir plus efficace dans l'analyse des émissions de GES. Cela a permis plus de temps dédié au suivi des actions, à la prospective et aux études nécessaires à l'identification de nouveaux gisements de réduction.

La Mission Développement Durable est le chef d'orchestre de la comptabilité carbone et du plan de transition associé. Elle coordonne le suivi des actions, centralise et traite les données issues des différents services et propose annuellement des mises à jour de la trajectoire de réduction en lien avec l'ensemble des directions associées et concernées par des postes d'émissions.

Achats

(hors voirie, travaux et construction)

Le **deuxième SPASER**, adopté en 2023, a rehaussé la part des achats de seconde main. Notamment pour le matériel informatique, qui dispose d'un marché de matériel reconditionné ou ayant recours à l'économie de la fonctionnalité. Le réemploi et les critères de réparabilité sont aussi généralisés pour les achats d'équipements et de mobilier.

La mutualisation des équipements et le réemploi en interne permettent de réduire le volume d'achats d'environ 5% ce qui a eu pour effet de diminuer les émissions de GES.

Depuis fin 2023, un indicateur carbone est utilisé systématiquement au-delà d'un seuil d'achat (€). Ce système permet d'orienter les acheteurs vers les produits avec une analyse du cycle de vie et des indicateurs environnementaux favorables. 100% des marchés contiennent une clause ou un critère environnemental.

3